



INFO PRESSE

Date : 17/06/2020

De la part de service communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Chèque vélo à assistance électrique de 500€

Pendant cette période de crise sanitaire le vélo est le moyen de transport idéal, pas de promiscuité, bon pour la qualité de l'air et pour la santé avec la pratique d'une activité physique régulière. Pour aider les habitants qui souhaitent s'équiper d'un vélo à assistance électrique, Grand Chambéry avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un chèque vélo à assistance électrique de 500 €. 250€ financés par l'agglomération et 250 € pris en charge par la région dans le cadre de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air signée entre les deux collectivités. Rendez-vous chez les vélocistes locaux partenaires du dispositif ! A ce jour 208 chèques ont, déjà, été délivrés.



Grand Chambéry a souhaité que les vélocistes locaux soient au cœur du dispositif pour apporter conseils et expertise dans le choix du vélo à assistance électrique le plus adapté aux besoins de leurs clients et mettre en valeur leur service après-vente pour l'entretien des VAE. Des conventions de partenariat ont été signées avec différents vélocistes. Seuls les vélocistes partenaires sont en mesure de demander un chèque VAE pour le compte de leurs clients.

A noter : Les habitants n'ont pas d'avance de frais à faire. Les vélocistes déduisent le montant du chèque vélo à assistance électrique de la facture du client. C'est ensuite Grand Chambéry qui procède au remboursement des 500€ auprès du vendeur de cycle.

GRAND CHAMBERY
DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr
📧 @GrandChambery | 📍 @VilledeChambery - 📺 @ChamberyOfficiel

Qui peut bénéficier du chèque vélo à assistance électrique ?

Pour bénéficier du chèque vélo à assistance électrique les conditions à remplir sont les suivantes :

- être majeur(e),
- habiter l'une des 38 communes de l'agglomération (résidence principale uniquement),
- être en activité professionnelle et justifier de l'usage du VAE sur le trajet domicile travail,
- ou être en recherche d'emploi ou retraité(e).

A noter : le chèque VAE, d'un montant de 500 € et d'une validité de 2 mois, est délivré par Grand Chambéry, à raison d'un seul chèque par foyer.

Quels sont les vélos à assistance électriques qui peuvent bénéficier de cette aide ?

- Les vélos à assistance électrique et les vélos à assistance électrique Cargo homologués conformes à la législation avec un moteur situé au niveau du pédalier (exclusion des VAE dont le moteur est situé dans le moyeu arrière)
- Les vélos à assistance électrique dont le prix public avant déduction du chèque et hors équipements supplémentaires, est compris entre :
 - entre 1 200 € TTC et 3 500 € TTC pour un VAE ;
 - entre 3 000 € TTC et 6 000 € TTC pour un VAE cargo.
- Le vélo devra disposer des équipements obligatoires suivants : éclairage relié à la batterie, porte-bagage, garde-boue, béquille.

Les VTT électriques ou les vélos de course électriques ne sont pas éligibles à cette aide.

Comment bénéficier du chèque vélo à assistance électrique ?

Avant de se rendre chez un vélociste, les habitants sont invités à se munir de :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone fixe (les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées), facture d'eau, facture d'électricité)
- une attestation sur l'honneur, à télécharger sur le site internet de Grand Chambéry
- une attestation pôle emploi le cas échéant

Pour plus de facilité et de rapidité, les personnes qui souhaitent bénéficier du dispositif sont invitées à prévoir des versions numériques de ces documents (photos sur votre smartphone, scan des documents...)

Les habitants doivent se rendre chez l'un des vélocistes partenaires du dispositif pour :

1. Choisir avec l'aide du professionnel le vélo adapté à leur usage et correspondant aux critères d'éligibilité.
2. Une fois le choix fait (vélo et point de vente), le vélociste remplit un formulaire de demande du chèque et le transmet à Grand Chambéry.
3. Après étude de la demande, Grand Chambéry envoie le chèque par mail au bénéficiaire ainsi qu'au vélociste.
4. A réception du chèque, le bénéficiaire doit se rendre, dans un délai de 2 mois, chez le vélociste retenu pour finaliser son achat.
5. Le vélociste établit une facture sur lequel il déduira le chèque de 500 €, le bénéficiaire n'a pas d'avance de frais à faire.

A noter : le bénéficiaire du chèque VAE s'engage à ne pas revendre le vélo dans un délai de 2 ans suivant la date d'achat et à en produire la preuve selon la procédure définie par Grand Chambéry sous peine de remboursement du chèque.

Les vélocistes partenaires

Des conventions de partenariat ont été signées avec différents vélocistes. Seuls les vélocistes partenaires sont en mesure de demander un chèque VAE pour le compte de leurs clients.

La liste des vélocistes partenaires au 17 juin 2020 :

- CATTIN CYCLE - 188 Avenue du Comte Vert - 73 000 Chambéry

- CYCLABLE - 256 Rue de la République - 73 000 Chambéry
- DVELO - 350 Avenue de Chambéry - 73 230 Saint-Alban-Leysse
- GIANT STORE - 78 Rue de la Martinière - 73 230 Saint-Alban-Leysse
- MONDOVELO - 2707 Avenue des Landiers - 73 000 Chambéry
- PROXY-CYCLE - 724 Avenue de Chambéry - 73 230 Saint-Alban-Leysse
- TROC SPORT - 32 Montée de la Boisserette - 73 190 Saint-Jeoire-Prieuré
- VAE CENTER - ZA Saint Vincent, Rue de l'Artisanat - 73 190 Challes-les-Eaux
- WORDEN VELOLAND - 315 Rue Pierre et Marie Curie - 73 490 La Ravoire

Tout vélociste implanté sur Grand Chambéry souhaitant devenir partenaire est invité à contacter Grand Chambéry pour connaître les conditions du partenariat à vae@grandchambery.fr

Bon à savoir : il existe également actuellement une prime "coup de pouce vélo" financée par l'Etat qui offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés. Plus d'informations : <https://coupdepoucevelo.fr/>

Une action au cœur du plan vélo

Le plan vélo voté en conseil communautaire le 14 mai prévoit des actions concrètes sur plusieurs axes permettant aux habitués du vélo de reprendre leur bicyclette avec encore plus de confort ou offrant la possibilité aux non-cyclistes réguliers d'adopter ce mode de transport. Pour mettre en œuvre ce plan vélo Grand Chambéry fait le choix de consacrer 1,1 M€ de son budget à la pratique du vélo. Et ensuite chaque année 1M€ seront fléchés pour le vélo jusqu'en 2024.

- Renforcement de l'offre de la Vélostation

Pour développer rapidement la pratique du vélo sur l'agglomération, Synchro Vélostation propose des tarifs préférentiels pour la location de vélo classique ou électrique :

| Vélo classique | Vélo à assistance électrique |
|-------------------|------------------------------|
| 1 € la journée | 7 € la journée |
| 10 € le mois | 10 € les 5 jours |
| 20 € le trimestre | 20 € les 15 jours |
| | 30 € le mois |

L'offre de location de vélo à assistance électrique va être triplée dans les prochains mois avec l'acquisition de 110 vélos supplémentaires venant compléter les 40 existants, portant ainsi la flotte de location de vélos à assistance électrique à 150.

- Création de nouveaux itinéraires provisoires

3 km de nouveaux aménagements transitoires viennent d'être aménagés dans les semaines dernières. Ils complètent les 90 km déjà existants. Des tronçons de pistes cyclables qui permettent de poursuivre la traversée cyclable de Chambéry et d'autres qui relient cette traversée. D'autres aménagements sur les communes de La Ravoire, La Motte-Servolex sont en cours et à venir.

- Sécuriser la pratique du vélo dans toute l'agglomération

Pour que la pratique du vélo se développe de plus en plus sur le territoire de Grand Chambéry, les usagers doivent être rassurés dans leur pratique, une sécurité nécessaire notamment pour le stationnement de leur vélo lors de leur déplacement. Pour cela Grand Chambéry en lien avec les communes du territoire va rapidement développer les abris vélos et multiplier les arceaux à vélos. Il existe déjà sur l'agglomération 750 places en consigne dont 500 en gare de Chambéry et 250 dans les abris vélos du territoire et 3 000 arceaux à vélo.